

**École doctorale Humanités nouvelles – Fernand Braudel**

**Compte rendu du Conseil**

**Lundi 27 mars 2023**

**14h00-17h45**

**(Visio-Team)**

***Membres présents***

Stéphanie Bertrand, Nathalie Collé, Béatrice Fleury, Manon Kuffer, Françoise Lartillot, Hajer Mestaysser, Aude Meziani, Fabrice Montebello, Thomas Petruzzella, Lucie Rydzek (suppléante), Isabelle Vitry, Chrystalle Zebdi-Bartz.

***Membres excusés***

Isabelle Brian, Véronique Cnockaert, Julie d’Andurain, Catherine Deschamps, Gilles Drogue, Anne Feler, Didier Francfort, Sylvie Hanicot-Bourdier, Catherine Lanneau, Dominique Longrée, Angeliki Monnier, Katsiaryna Siniapkina.

***Membre invitée permanente présente***

Isabelle Gaudy-Campbell

***Approbation du compte-rendu du 6 février 2023***

Le compte-rendu du 6 février 2023 est approuvé par la totalité des membres présents, avec la demande de modification de Nathalie collé concernant les référents doctorat au sein de l’UR IDEA.

Il sera déposé sur le site internet de l’ED.

***Informations diverses***

* Changement de direction à l’ED

Celui-ci sera accompagné par la DAJ. Il se déroulera en mai-juin 2024 pour une mise en place de la nouvelle équipe en septembre 2024 (nouveau contrat). Un nouveau conseil sera formé (vers le mois d’avril 2024). C’est lui qui désignera la direction. Nous recevrons prochainement les informations à ce sujet.

* Composition du CSI et calendrier

Afin qu’il n’y ait aucune ambiguïté, il est important de rappeler la règle concernant sa composition. Elle est précisée dans le document qui a été envoyé à toutes et tous : « Le/la doctorant.e a le droit de choisir un membre de son comité ». Concernant la sollicitation des membres, « Le/la directeur(rice) de thèse sollicite, après discussion et accord du/de la doctorant.e, les membres du comité de suivi et s’assure de leur accord et de leur disponibilité au regard de cette implication ».

Lors des CSI, il est rappelé aux membres du conseil qu’en cas de codirection, l’ensemble des directeurs ou directrices doivent être présent.es, lorsque le doctorant ou la doctorante fait état de l’avancée de sa thèse ainsi que lors de l’échange avec le CSI. Le conseil tient à rappeler que le CSI ne constitue pas un moment d’évaluation de la thèse mais représente un moment d’accompagnement du doctorant et de la doctorante.

Dorénavant, les rapports des CSI devront être déposés sur Adum avant le 14 juillet 2023.

* Contrats UL 2023

**Pour le pôle LLECT**, un tableau sert de base aux échanges entre les deux pôles et les deux ED concernés.

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
|  | HiscantSLTC | HNFB | Année |
| Contrats doctoraux pérennes (voté le 8/03/19) | 1 | 6 | Paire |
| 0 | 7 | Impaire |
| Contrats supplémentaires LPR 2022 (voté le 1er avril 2022) |  | 2 |  |

**Projection pour l’année 2023**, sachant que nous sommes sur une année impaire, HNFB pourrait bénéficier de 7 contrats sur le volant pérenne. Concernant les contrats suplémentaires, l’UL a utilisé un nombre supérieure de contrats à ce qui lui était aloué en 2022. LLECT ne dispose donc pas de 2 contrats supplémentaires mais d’un seul. Ce contrat serait attribué à Hiscant.

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| 2023 | HiscantSLTC | HNFB |
| Contrats doctoraux pérennes  | 0 | 7 |
| Contrat supplémentaire LPR  | 1 | 0 |

**Pour le pôle CLCS**, il n’y a pas de répartition en année paire ou impaire.

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
|  | Année | SLTC | HNFB(CREM, 2L2S) | Total |
| Contrats doctoraux pérennes (voté le 8/03/19) | 2020 | 6 | 2 | 8 |
| 2021 | 6 | 2 | 8 |
| 2022 | 6 | 2 | 8 |
| Contrats supplémentaires LPR 2022 (voté le 1er avril 2022) | 2022 | 1 | 1 | 2 |
| Total 2022 |  | 7 | 3 | 10 |

**Projection pour l’année 2023**, 1 seul contrat supplémentaire est affecté au pôle. Ce qui entraîne une incertitude dès lors que le pôle ne dispose plus de 10 contrats mais de 9. Deux possibilités s’offrent donc :

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| 2023 | 1e possibilité | 2e possibilité |
|  | SLTC  | HN-FB  | SLTC  | HN-FN  |
| Contrats doctoraux pérennes  | 6 | 2 | 6 | 2 |
| Contrat supplémentaire LPR  | 0 | 1 | 1 | 0 |
| Total | 6 | 3 | 7 | 2 |

À ceci s’ajoute trois aspects supplémentaires :

* Le CS a voté l’attribution de 3 contrats à des projets de thèse dont les thématiques sont susceptibles de se rapprocher de celles de la MSH Lorraine ou qui pourraient utiliser les équipements de la MSH. Rappel des thématiques de la MSH :

AXE 1 GERMANOPÔLE & BORDER STUDIES

AXE 2 CREAVA-CRÉATION ET VALORISATION DE DONNÉES ET DE CORPUS EN SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES

AXE 3 EVSTOM-LES SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES FACE AUX ÉVOLUTIONS SCIENTIFIQUES ET TECHNOLOGIQUES : NOUVEAUX OBJETS, NOUVELLES MÉTHODES

* Un des contrats que nous attribuerons (pôle LLECT) devra donc avoir un lien avec la MSH (thématique et/ou avec utilisation des outils que la MSH met à disposition des chercheur.es).
* L’UL réserve un contrat handicap.

* Retour des doctorants sur l’EDI (égalité, diversité, inclusion)

Les doctorantes et doctorants ont été convié.es à une formation organisée par la Maison du doctorat sur la problématique égalité, diversité, inclusion. Les représentants et représentantes présent.es au conseil exposent certains aspects de celle-ci : définition de ce que recouvrent les termes utilisés et délimitation des problèmes posés ; présentation des dispositifs en place et des interlocuteurs et interlocutrices habilité.es à intervenir ; communication à leur sujet. Ils notent la lourdeur de la procédure relative aux signalements des faits qui relèvent du harcèlement moral mais considèrent qu’il est important de généraliser les informations sur ces questions, voire d’élargir les formations au plus grand nombre. À ce sujet, ils demandent à l’ED de diffuser largement les informations et se proposent d’être un relai dans le signalement de faits en lien avec l’EDI.

***HCERES – Réponse de l'ED aux recommandations***

|  |  |
| --- | --- |
| *Chercher à réduire la durée des thèses* | La durée moyenne des thèses préparées au sein de l’ED Humanités Nouvelles – Fernand Braudel (61 mois) correspond à la moyenne nationale et ne déroge pas à la réglementation de 2016 qui autorise six années de préparation pour les thèses non financées.Cependant, au-delà de la seule durée des thèses, il est important d’identifier les causes qui expliquent les dérogations demandées. Cette réflexion a été engagée au sein de l’ED ; elle est à poursuivre. D’ores et déjà, les problèmes repérés sont d’ordre scientifique, économique et/ou professionnel. Ils peuvent aussi être d’ordre familial ou relatifs à des questions de santé. Si certains motifs d’interruption ne sont pas du ressort de l’ED, d’autres (scientifiques ou économiques) doivent faire l’objet d’une réflexion commune avec les directeurs de thèse mais aussi d’unités.En plus des informations transmises en conseil d’ED et dont les directeurs d’unités ou leurs représentants sont les premiers touchés, des réunions seront organisées avec l’ensemble des collègues HDR de l’ED, pour qu’ensemble, nous réfléchissions aux moyens à mettre en place pour accompagner au mieux les doctorants. |
| *Mener une analyse sur les causes d’arrêt de thèse* | Une analyse des causes conduisant à l’arrêt des thèses a été menée au cours du précédent contrat. Les causes recoupent celles identifiées pour la durée des thèses et, contrairement à ce que l’on pourrait penser, elles ne sont pas en lien avec les seules contraintes économiques. En effet, les doctorants mettant un terme à leur thèse sont majoritairement salariés des secteurs publics ou privés.L’analyse sera poursuivie lors de ce contrat et constituera un point essentiel du projet de l’ED. Il sera pris en charge par le bureau avant d’être soumis au conseil. Les résultats seront corrélés avec les précédentes données, notamment pour mesurer les effets des mesures prises. Celles-ci sont : * un suivi individualisé par le bureau de l’ED dès la première année ;
* un accompagnement personnalisé, par la gestionnaire pédagogique, la gestionnaire administrative et la direction au cours des années suivantes.

Un programme d’action sera mis en place. Il sera à destination de l’ensemble des unités de recherche, plus particulièrement celles qui sont le plus touchées par ce problème. |
| *Améliorer le* continuum *master-doctorat en communiquant davantage au niveau du deuxième cycle* | À rebours de cette recommandation, nous considérons comme positive l’importance du nombre de candidats inscrits en thèse qui viennent d’autres établissements. Celle-ci témoigne de l’attractivité de l’ED.En outre, lors de la dernière contractualisation, le ministère préconisait la création de masters, sans distinction entre professionnalisation et recherche. Dans plusieurs disciplines correspondant au périmètre de l’ED, l’absence de la dénomination « recherche » a conduit une majorité d’étudiants à s’insérer professionnellement dès l’obtention du diplôme, au détriment de l’inscription en thèse.Les réunions d’information que l’ED organise en direction des masterants attirent des candidats déjà convaincus, qui recherchent des informations pratiques sur les modalités d’inscription en thèse. Au prochain contrat, l’ED s’adressera aux responsables de master pour leur proposer de rencontrer les étudiants et leur présenter les particularités et visées d’une formation doctorale, trop souvent considérée comme ne conduisant qu’à une carrière académique. Elle mettra également en place une journée d’étude ouverte aux étudiants de master au cours de laquelle des doctorants présenteront leur sujet de thèse. |
| *Envisager une ouverture partielle aux thématiques relatives aux besoins du marché régional du travail afin d’améliorer l’insertion des futurs docteurs*  | Le territoire lorrain n’est que marginalement présent dans les thèses préparées au sein de l’ED HN-FB, et l’insertion locale n’est pas un objectif prioritaire de celles-ci. Et ce pour trois raisons principales, qui sont caractéristiques de l’identité scientifique de l’ED : * l’ED HN-FB accueille des chercheurs de 10 disciplines correspondant à 9 mentions dont une partie en Lettres, en Langues, en Histoire… Ces champs disciplinaires peuvent être en lien avec des thématiques locales tout en ne visant pas une insertion professionnelle régionale. De plus, une majorité de disciplines à concours sont représentées dans l’école, avec pour conséquence de voir les doctorants viser une insertion nationale ou internationale ;
* l’ED HN-FB est attractive sur le plan international en encourageant la préparation de thèses en cotutelle, en mettant en place des partenariats internationaux, en accueillant des doctorantes de diverses aires géographiques ;
* elle est engagée dans un réseau transfrontalier d’universités de la grande Région qui dépasse là encore le cadre local. ;
* elle est associée à un programme ERASMUS +, avec un échange en cours avec la Côte d’Ivoire et reconduit pour la seconde fois, concernant des EC, des Doctorants et des collègues du personnel administratif. Un autre concerne l’Italie.

De ce fait, la recommandation ne paraît pas pertinente. |
| *Mener un effort d’augmentation des contrats doctoraux, notamment des contrats CIFRE, avec éventuellement une implication des Programmes d’investissement d’avenir* | Des réunions d’information sont organisées pour des étudiants de master afin de leur présenter différents types de financement, dont les contrats CIFRE. Au cours du prochain contrat, les réunions prévues avec les directeurs des unités de recherche et les directeurs de thèses sur les questions de durée et d’interruption seront en bonne logique l’occasion d’aborder la problématique des financements dédiés. De façon plus spécifique, une démarche de sensibilisation aux conventions CIFRE sera conduite, et une rencontre sera organisée avec des représentants de l’ANRT, dans le cadre - notamment - du programme « 1 000 doctorants pour les territoires ». |

Concernant les conventions CIFRE, une journée d’information sera organisée en janvier 2024. Elle réunira des représentants de la MDD, de l’ANRT et des collègues expérimentés sur ce sujet.

***Proposition de modification du* Vademecum**

Des propositions de modification du *Vademecum* ont été soumises au conseil. Elles actualisent celui-ci pour le conformer à l’évolution de la réglementation (CSI) et des pratiques de l’ED (Prix de thèse ED, direction).

Une discussion est engagée sur l’opportunité ou non à coordonner les recrutements de doctorantes et doctorants au sein d’une ANR. Pour l’instant, la question reste en suspens et ce cas n’est pas intégré au *Vademecum.*

Les modifications soumises à l’appréciation du Conseil sont mises au vote : elles sont acceptées par la totalité des membres présents.

***Tableau des dérogations de Master 1 et dérogations des réinscriptions***

Nous comptabilisons 42 inscriptions (mars 2023) réparties comme suit. Elles attestent de la diversité de provenance des candidates et candidats : 50 % environ étaient inscrits en Lorraine ; les autres viennent de différentes universités françaises et étrangères.



Nous constatons un nombre de doctorantes et doctorants étranger.es plus faible que précédemment. Probablement peut-on y voir un effet de la crise sanitaire, de la difficulté à obtenir un visa en France, des relations tendues entre la France et l’Afrique, de la hausse des droits d’inscription qui, sans toucher le doctorat, peut avoir une influence sur le désir de venir en France.

Une discussion s’ensuit sur les difficultés que rencontrent les doctorantes et doctorants étrangers pour régulariser leur situation. Est noté l’écart entre Nancy et Metz dans les délais de traitement des dossiers, Metz mettant plusieurs mois à répondre tandis que les services nancéiens sont réactifs. Un courrier sera fait à la Vice-présidente des Affaires doctorales pour lui signaler ce très préjudiciable dysfonctionnement.

***Diplômes français***

******

L’ED a accordé 52 dérogations de réinscription sur un total de 227 doctorants inscrits à ce jour.

Les dérogations représentent 22,90 % de nos effectifs.



***Bilan/réflexion des arrêts de thèse de 2019 à 2022***

On constate un nombre important d’abandons de thèse qui a augmenté en trois ans et qui nécessite une réflexion, d’autant qu’il touche les doctorantes et doctorants sous contrat ou non. Plusieurs raisons peuvent être invoquées :

* le suicide d’une doctorante qui a impacté la motivation de doctorants proches ;
* la crise Covid dont les effets peuvent se faire encore ressentir ;
* l’action des CSI…



Ces raisons ne doivent pas nous dispenser d’une réflexion de fond. Dans les mois qui viennent, des rencontres vont être organisées avec plusieurs UR. D’ores et déjà, l’ED encourage les UR à s’emparer de cette question pour tenter d’en identifier les causes et envisager ensemble des solutions.

***Doctorants ou doctorantes volontaires***

Lucie Rydzek propose d’assurer la suppléance du Cled aux côtés de Hajer Mestaysser.

Les doctorantes et doctorants reviendront vers l’ED pour proposer le nom de l’un, l’une ou l’autre d’entre eux et elles pour rejoindre le bureau du conseil de l’ED.

***Semaine de la recherche en septembre 2023 : JE présentation de travaux des doctorant.e.s ?***

Pendant la semaine de la recherche, nous pourrions organiser une journée d’étude ouverte à toutes et tous, particulièrement aux étudiantes et étudiants de master intéressé.es par une inscription en thèse. Au cours de cette journée, des doctorantes et doctorants des 10 unités pourraient présenter leur recherche, de façon suffisamment « ouverte » pour que le contenu puisse être compris par des non-spécialistes. À cette occasion, Gambin Gatien (Lis) pourrait présenter la prestation qu’il a faite à *Ma Thèse en 180’* qui était tout à fait réussie. Si les unités sont d’accord avec cette proposition, il faudrait que, très vite, elles contactent un ou une doctorant.e pour que nous planifions la ou les journées sur un site et/ou sur l’autre. L’ED reviendra vers les équipes pour préciser des dates et lieux appropriés.

***Retour des entretiens des 1A***

Comme chaque année, les membres du bureau et les doctorant.es élu.es du conseil conduisent des entretiens avec les doctorantes et doctorants de 1e année. Cet exercice est précieux, les doctorantes et doctorants faisant remonter des interrogations sur les CSI, par exemple, les formations, dans une moindre mesure les relations avec les directeurs et directrices. Plus précisément, quelques points ont été abordés : l’obtention des visas, l’accès à la salle Esthètes à Nancy, la définition des périodes de congés pour les doctorantes et doctorants contractuel.les, les formations en ligne. Pour chacune des questions posées, des réponses ont été données ou le seront. Hormis ces demandes, les entretiens ont fait remonter une intégration satisfaisante des doctorantes et doctorants nouvellement isncrit.es.

***Questions diverses***

Un conseil organisé en présentiel sera ajouté à ceux déjà en place. Il se déroulera en janvier ou février, sur un site ou un autre de l’ED.

Un collègue demande si un candidat au contrat doctoral peut se présenter dans deux ED SHS à l’UL. Il a été répondu que, d’un point de vue éthique, le procédé pouvait être problématique. En revanche, un candidat peut se présenter dans deux ED de deux universités.

Lors de l’examen des contrats doctoraux, un directeur d’UR demande à ce que le classement des UR soit *in fine* respecté après l’audition des candidat.es. Ce point sera discuté dans un conseil ultérieur et fera l’objet d’un vote.

Lors du prochain concours pour les contrats doctoraux, un rappel des règles sera signifié avant de commencer les auditions. Des listes d’items ayant pour objectif de faciliter le choix des collègues seront fournies.